



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 44032

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les vives réactions qui font suite aux mesures concernant le patrimoine national prévues par le projet de loi de finances pour 1997. Ces mesures prévoient, en effet, la réduction de 35 % des crédits alloués au patrimoine, ce qui inquiète un grand nombre de nos concitoyens. En outre, les économies réalisées par le ministère de la culture ne portent que sur le patrimoine qui, pourtant, ne représente que 10 % de son budget global. Ces dispositions pourraient être nuisibles à la conservation de nos monuments historiques. Elle souhaiterait savoir les mesures qu'il compte prendre afin de compenser cette perte et d'assurer mieux encore la sauvegarde de notre patrimoine.

Texte de la réponse

Les perspectives budgétaires pour 1997 telles qu'elles résultent du projet de loi de finances, avec l'étalement sur une année supplémentaire de l'exécution de la loi de programme sur le patrimoine, s'inscrivent dans la politique générale de réduction des déficits rendue nécessaire par la situation actuelle des finances publiques. Afin de réduire l'impact de ces dispositions budgétaires sur le volume des travaux de restauration, le ministère de la culture met en œuvre une série de mesures visant à accroître l'efficacité de la dépense publique dans ce secteur d'activité. Ces mesures ont pour premier objectif de mobiliser des autorisations de programme ouvertes depuis plusieurs années et qui, par suite de retards pris par le lancement effectif des opérations correspondantes, n'ont pu être engagées à ce jour. Elles visent d'autre part à accélérer l'engagement des crédits ouverts en 1996 et de ceux qui le seront en 1997. Les effets de la baisse des dotations budgétaires sur les entreprises de restauration et sur l'emploi dans ce secteur d'activités devraient être sensiblement compensés grâce à cette action résolue de dynamisation de la gestion des crédits.

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44032

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5475

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6288